

LA PARTICIPATION DES CANADIENS À LA FABRICATION DES VOITURES—LES RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Madame le Président, le ministre a mentionné l'accord américano-japonais. Les Japonais fabriquent actuellement des voitures aux États-Unis. L'accord porte également sur les camions.

Le ministre pourrait-il confirmer que cela fera également partie de l'accord entre le Canada et le Japon et aussi que ses collaborateurs préparent actuellement un projet de loi visant à déterminer la participation des Canadiens à la fabrication des voitures importées; ce projet de loi mettrait en œuvre quelques-unes, sinon la majorité des recommandations du groupe de travail, à titre de plan de prévoyance, si nos négociations avec les Japonais devaient échouer.

**L'hon. Gerald Regan (ministre d'État (Commerce international)):** Madame le Président, je n'ai pas autorisé mes collaborateurs à travailler à l'élaboration d'un projet de loi de ce genre. Il se pourrait qu'un pareil projet de loi relève du très distingué ministre de l'Industrie et du Commerce.

Je puis dire au député que le cabinet va étudier très attentivement les recommandations du groupe de travail sur l'industrie de l'automobile. Ce n'est qu'une fois que le cabinet aura tiré ses conclusions qu'une décision sera prise entraînant soit des négociations avec les Japonais sur ces aspects ou la rédaction d'un projet de loi de ce genre. A mon avis, il importe de conclure un accord visant à restreindre les importations de voitures japonaises pour neuf autres mois, de façon à pouvoir examiner à loisir les recommandations de ce groupe de travail.

\* \* \*

### LES PÊCHES

LA RESTRUCTURATION DES GRANDES SOCIÉTÉS POISSONNIÈRES DE LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

**M. Lloyd R. Crouse (South Shore):** Madame le Président, je voudrais poser ma question au ministre des Pêches et des Océans. Compte tenu des propositions gouvernementales visant à restructurer et fusionner cinq grandes sociétés poissonnières de la région de l'Atlantique et, ajouterai-je, compte tenu des discussions qui ont eu lieu pas plus tard que la semaine dernière entre les dirigeants de ces sociétés et les hauts fonctionnaires de son ministère, est-il maintenant en mesure de renseigner la Chambre sur les projets du gouvernement dans ce domaine? Combien coûtera le fusionnement de ces sociétés?

**L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans):** Madame le Président, je puis dire au député qu'il faudra déboursier des sommes considérables et que toutes les parties devront contribuer. En outre, j'espère que les négociations en cours aboutiront très bientôt.

LE NOUVEAU RÔLE DES PETITES ENTREPRISES INDÉPENDANTES

**M. Lloyd R. Crouse (South Shore):** Madame le Président, est-ce que les cinq grandes sociétés actuelles, soit la National Sea et la H. B. Nickerson, de la Nouvelle-Écosse, et les Fisheries Products, Lake Group et John Penney Limited, de Terre-

Neuve, seront regroupées en deux sociétés? Par exemple, une en Nouvelle-Écosse et une à Terre-Neuve? Dans l'affirmative, quel sera désormais le rôle d'un grand nombre de petites entreprises indépendantes et largement spécialisées? Arriveront-elles à concurrencer les sociétés subventionnées par le gouvernement?

**L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans):** Madame le Président, c'est certes là une bonne question. Comme le député, j'ai remarqué que les petites entreprises s'en tirent en général mieux que les plus grandes. Il n'y a aucune raison de croire que les grandes leur voleront maintenant leur part du marché.

Mon honorable ami comprendra sans doute que je ne peux faire état de ces négociations en détail ni en prédire l'issue. Je puis lui dire que d'autres membres du cabinet et moi-même souhaitons cette restructuration. J'espère que toutes les parties intéressées en arriveront très bientôt à un accord.

\* \* \*

### L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'ADMISSIBILITÉ DES PÊCHEURS EN EAU DOUCE—LA RÉDACTION DES RÈGLEMENTS

**M. Jack Shields (Athabasca):** Madame le Président, ma question est destinée au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il sait que nous avons adopté à la Chambre il y a deux semaines des modifications à la loi sur l'assurance-chômage qui vont rendre les pêcheurs en eau douce admissibles à l'assurance-chômage. Ces pêcheurs cotisent depuis des années. Est-ce une priorité pour le ministre et quand va-t-on rédiger les règlements qui permettront à ces pêcheurs de toucher des prestations?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Madame le Président, je suis très heureux que la Chambre ait pu approuver l'application spéciale des règlements de l'assurance-chômage aux pêcheurs des eaux intérieures. Nous travaillons à la rédaction des règlements. Je compte qu'ils s'appliqueront à ce groupe de travailleurs dès cette saison de pêche, à compter de ce printemps et de cet été.

L'OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE—LES COÛTS PERÇUS DES PÊCHEURS

**M. Jack Shields (Athabasca):** Madame le Président, je pose ma question supplémentaire au ministre des Pêches et des Océans. Les pêcheurs des eaux intérieures doivent vendre leur poisson par l'entremise de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, à Winnipeg. Le ministre n'ignore pas que les coûts d'exploitation de l'Office prennent plus de 35 p. 100 des fonds qui sont perçus directement des pêcheurs dont ils réduisent sensiblement les revenus. Le ministre va-t-il faire quelque chose au sujet de cette société si peu efficace? Quand fera-t-il part à la Chambre des mesures qu'il a prises à cet égard?